

décembre 2024

**Politique de durabilité et  
déclarations relatives au  
règlement SFDR  
(UE) 2019/2088**

**Eutopia Gestion**



---

**EUTOPIA GESTION**  
9, rue des Filles Saint  
Thomas  
75002 Paris - France

[www.eutopia.vc](http://www.eutopia.vc)  
[info@eutopia.vc](mailto:info@eutopia.vc)

# Sommaire

**Introduction** 03

---

## **Partie I**

**Engagements et objectifs de  
durabilité de la stratégie  
d'investissement** 04

---

## **Partie II**

**Politique d'intégration des risques  
de durabilité dans les processus  
d'investissement** 06

---

## **Partie III**

**Déclaration sur les politiques de  
diligence raisonnable relatives à  
la prise en compte des  
principales incidences négatives  
en matière de durabilité** 10

---

## **Partie IV**

**Intégration des risques de  
durabilité dans la politique de  
rémunération** 11





# Introduction

Eutopia Gestion (ou Eutopia), Société de Gestion de Portefeuille, spécialisée en investissement dans les jeunes marques consumer et engagées, est convaincue que l'intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) participe à la création de valeur, à une meilleure gestion des risques et de meilleures perspectives économiques à long terme.

La Mission d'Eutopia, inscrite dans les statuts, est d'être un acteur économique agissant avec bienveillance, transparence et ambition en soutenant des projets à forts potentiels selon une approche « *Bon pour soi, bon pour la planète et bon pour la société* ».

Dans un contexte de nécessaire transition vers une économie plus respectueuse de l'Homme, de la planète, et de l'évolution des habitudes de consommation vers plus de durabilité, seules les entreprises qui intègrent les enjeux ESG à leur activité pourront devenir les leaders de leurs secteurs.

La prise en compte de critères ESG dans le fonctionnement interne d'Eutopia comme dans l'évaluation des participations répond à plusieurs objectifs :

- **Mettre au cœur de la stratégie d'investissement d'Eutopia, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance conformément à sa raison d'être.**
- **Identifier l'exposition d'Eutopia et de son portefeuille aux grands enjeux ESG actuels mais également futurs pour saisir les opportunités et créer de la valeur à long terme.**
- **Anticiper et prévenir les risques extra-financiers ainsi que leur incidence financière pour préserver la valeur.**

Eutopia intègre déjà dans ses processus de nombreux outils pour l'aider à évaluer les risques en matière de durabilité. Les Fonds gérés par Eutopia s'inscrivent dans une démarche de constante amélioration de (i) la collecte de données extra-financières fiables et de qualité et de (ii) la prise en compte des facteurs extra-financiers.

Ce document détaille d'abord les engagements et objectifs de durabilité qui guident la stratégie d'investissement d'Eutopia (Partie I). A la suite de cette mise en contexte, les éléments suivants seront présentés afin d'assurer la conformité d'Eutopia avec les exigences de transparence du règlement SFDR, notamment (respectivement, Partie II, III et IV) :

- L'intégration des risques de durabilité dans notre processus d'investissement, conformément à l'article 3 (UE) 2019/2088.
- La déclaration de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, tel que stipulé par l'article 4 (UE) 2019/2088.
- L'intégration des risques de durabilité dans notre politique de rémunération, selon l'article 5 (UE) 2019/2088.



# I. Engagements et objectifs de durabilité de la stratégie d'investissement

## 1. Panorama des engagements d'Eutopia

Eutopia Gestion adopte une approche d'investissement responsable selon des modalités adaptées à la nature et à la spécificité de chaque investissement. Les investissements d'Eutopia contribuent majoritairement à sept des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



Depuis septembre 2020 date à laquelle Eutopia est devenue « Entreprise à mission », un Comité de Mission a été mis en place et est composé de 6 membres : 2 partenaires, un représentant des salariés de la Société de Gestion et 3 membres indépendants : 2 représentants des participations et un spécialiste de l'investissement à Impact. Le Comité de Mission est indépendant et permet d'apporter un avis additionnel dans la bonne identification des risques de Durabilité.

La démarche d'acteur responsable est au cœur de la stratégie d'Eutopia Gestion. Eutopia Gestion a été parmi les premiers VC à être certifiée B corp (décembre 2020) avec un score de 106.6, ce qui lui vaut d'être dans le top 5% mondial dans ses relations avec ses participations. Eutopia, c'est aujourd'hui une équipe de 10 collaborateurs expérimentés et aux expertises complémentaires dont 3 possèdent la certification B-Leader délivrée par B-Corp. Eutopia est également membre d'IC 20 et est signataire du PRI (Principles of Responsible Investments).

Tous ces engagements permettent à Eutopia Gestion de déployer un dispositif ESG cohérent et structuré lors des phases d'investissement, de gestion et de reporting. Les enjeux de Durabilité sont également diffusés à l'ensemble des équipes, notamment par le biais de formations.

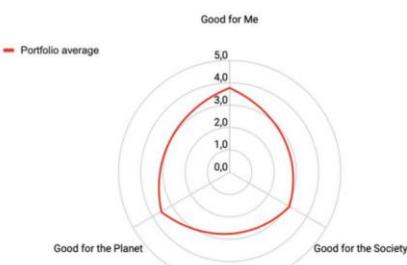
## 2. Présentation du processus d'investissement ESG d'Eutopia

Eutopia Gestion dispose d'une équipe ESG dédiée, composée de quatre collaborateurs qui sont chargés de développer et formaliser les processus ESG au sein de la société. Cette équipe joue un rôle crucial dans l'intégration de la dimension ESG dans les activités de la Société de Gestion, y compris dans la gestion des fonds et des participations. Elle est responsable de l'implémentation efficace de la stratégie ESG, du suivi continu des initiatives telles que l'entreprise à mission, l'empreinte carbone, et le Scoring ZEI, ainsi que du déploiement de roadmaps ESG et de l'analyse des ODD. L'équipe assure également la gestion des données ESG, prépare les rapports annuels et les questionnaires pour les investisseurs, et promeut les principes de la finance durable.

### 2.1 En amont de la phase de due diligence

Toute opportunité d'investissement donne lieu à la conduite d'une analyse de conformité aux politiques d'exclusions sectorielles d'Eutopia Gestion. L'analyse de conformité repose sur des exclusions normatives et de conviction à savoir les secteurs d'activités concernant le tabac, la vente et la production d'armes, ou activités liées à d'autres pratiques controversées : des entreprises dont les pratiques de corruption ou de violation des droits de l'homme ont été démontrées. De plus, Eutopia Gestion n'investit pas dans des sociétés réalisant des tests sur des animaux.

Après avoir passé le filtre des exclusions, les entreprises et les opportunités entrantes sont évaluées à travers le prisme des 3 piliers d'Eutopia : « Bon pour moi, bon pour la planète, bon pour la société ». Le triptyque permet de s'assurer de la corrélation entre la société et notre Mission, c'est une façon d'encourager la consommation responsable et de s'assurer que les entreprises du portefeuille sont alignées dans un mouvement commun de changement et de durabilité



**Bon pour moi** : L'entreprise répond à un besoin réel et contribue à notre bien-être et à notre épanouissement en tant qu'individu.

**Bon pour la société** : L'entreprise est équitable avec toutes ses parties prenantes et apporte une valeur ajoutée à la société et aux communautés.

**Bon pour la planète** : L'entreprise développe des pratiques respectueuses de l'environnement et participe activement à l'approche globale du changement climatique.

Eutopia Gestion fait aussi preuve d'une vigilance renforcée concernant les secteurs à risques vis-à-vis des Objectifs du Développement Durable. Le questionnaire Maturité et Intentionnalité ESG permet d'identifier les risques de transition et les impacts sur la société et l'environnement. Cette analyse peut ainsi donner lieu, lors d'un premier investissement, à plusieurs échanges avec la société étudiée pour mieux appréhender la réalité des process. Par la suite, les exigences d'Eutopia Gestion en matière d'intégration ESG et de remontée régulière d'informations sont spécifiées dans les Term Sheets. Dans la clause, nous retrouvons les éléments ci-dessous :

- Les parties ont été informées que nous nous sommes engagés en tant que signataire des PRI à prendre en compte des critères ESG dans nos investissements et suivi des participations.
- La Société s'engage à s'inscrire dans une démarche de progrès pour concilier intérêt économique et responsabilité sociétale, ce qui se traduit notamment par un engagement à devenir entreprise à mission au sens de la loi pacte sous 24 mois.
- La société s'engage à porter ses efforts dans un 1er temps sur une roadmap ESG convenue avec Eutopia sous 12 mois.
- La réalisation d'un bilan carbone tous les ans avec un prestataire agréé.

Une synthèse de l'analyse ESG est présentée dans la note d'investissement.

## 2.2 En phase de Due Diligence

L'équipe d'instruction mandate un cabinet de conseil spécialisé pour effectuer un audit ESG, mené au même titre que les audits juridiques et financiers. Il permet d'obtenir une vision 360 des enjeux et risques ESG du secteur et de l'activité de l'entreprise, des réponses que l'entreprise y apporte, et de l'impact environnemental et social qu'elle génère. Il est par ailleurs demandé aux fondateurs d'entamer un calcul d'empreinte carbone. Ces éléments seront communiqués au comité d'investissement et pris en compte dans la décision finale.



Le recours à des prestataires spécifiques a également été mis en place pour les sujets nécessitant une expertise spécifique : (i) ZEI, une solution digitale pour évaluer son impact à 360° de façon annuelle (ii) Carbo calculateur de bilan carbone. Ces deux SAAS qu'Eutopia Gestion utilise en interne, sont proposés à l'ensemble de ses participations.

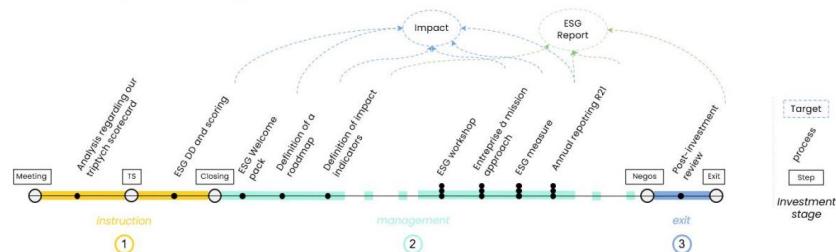


### 2.3 Phase de détention et sortie

Eutopia Gestion considère la sensibilisation et l'accompagnement comme une composante importante de sa responsabilité d'investisseur.

La démarche mise en place par Eutopia vise avant tout à l'amélioration des pratiques, à l'atténuation des risques ESG identifiés en phase de Due Diligence et à une plus grande transparence sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises.

Ce dialogue constitue un élément clé dans le suivi des participations et doit aboutir à la co-construction d'un plan d'actions suivi annuellement au travers d'indicateurs pertinents et mesurables. Eutopia est en mesure d'accompagner, avec le soutien de consultants spécialisés le cas échéant, les démarches des entrepreneurs du portefeuille dans l'amélioration de leur impact concret en matière ESG.



Un processus concret a été défini pour les investissements existants et nouveaux : sensibilisation, mesure de l'impact et promotion des scénarios d'avenir.

Le schéma ci-dessus retrace dans la durée, les étapes clefs ESG entre Eutopia et sa participation.

Les équipes Eutopia Gestion apportent un soutien aux participations dans leur responsabilité ESG, et les accompagne lors de la définition de leur raison d'être et dans la mesure de leurs progrès (qualitatif et quantitatif).

Lors d'un désinvestissement, Eutopia fournit un état des lieux du parcours ESG effectué par la société depuis l'investissement et de l'impact positif ou de la réduction de l'impact négatif qui a été généré.

Eutopia effectue également de façon ponctuelle, une sensibilisation des entreprises en portefeuille aux risques ESG.

Enfin, dans le cadre de la préparation des reportings périodiques et du rapport annuel ESG, Eutopia organise une collecte annuelle d'informations extra-financières, qui vise notamment à permettre de mettre à jour l'évaluation des risques des ESG de chaque participation.



## II. Politique d'intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissement d'Eutopia

### 1. Cadre Réglementaire

La Société de Gestion de Portefeuille Eutopia Gestion est soumise à l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

#### Risque de durabilité

Événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement



### 2. Définition et principaux risques de durabilité

#### 2.1 Les risques de Gouvernance

Les risques de gouvernance sont définis comme les risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liés à de mauvaises pratiques managériales ou organisationnelles qui peuvent mener à l'instabilité de l'entreprise. C'est par exemple le cas d'un manque de séparation des pouvoirs entre les organes décisionnels, un mauvais style managérial, le non-respect de l'éthique des affaires, la centralisation des responsabilités sur une seule personne etc.

Les enjeux de Gouvernance sont clés dans l'analyse et l'identification des risques en matière de durabilité. Une bonne Gouvernance d'Entreprise est un élément clef de réduction des risques directs et indirects de durabilité. Les mécanismes de gouvernance mis en place dans les organisations permettent d'assurer la qualité et l'équité des décisions prises.

De facto, une organisation et des procédures à même d'identifier, de suivre et d'agir sur les principaux risques de Gouvernance permet de réduire l'exposition à ces derniers. L'analyse des risques de Gouvernance réalisée par Eutopia Gestion permet d'interroger la dynamique organisationnelle, décisionnelle, managériale, mais aussi la prise en



compte des Droits de l'Homme dans l'intégralité de la chaîne de production en interne et en externe, la déontologie et le partage de la valeur.

## 2.2 Les risques Sociaux

Les risques Sociaux sont définis comme les risques de perte de valeur liés à des problématiques sociales telles que la rémunération des employés, les conditions de travail, la sécurité sur le lieu de travail, les politiques de recrutement, la diversité etc. Les enjeux Sociaux peuvent être d'ordre réputationnel ou bien opérationnel si, par exemple, les employés décident d'abandonner leur poste ou de se mettre en grève.

Eutopia Gestion accorde une grande attention à ces enjeux considérés comme piliers fondamentaux pour le développement pérenne d'une organisation. L'écoute de la satisfaction des collaborateurs, la mise en place de mécanismes de rémunération justes et équitables, la mise à disposition d'outils de travail adaptés ou la formation des collaborateurs, la formalisation des process sont autant de leviers sur lesquels une organisation peut capitaliser ou, à défaut, se retrouver en risque.

Toute approche d'investissement responsable doit également tenir compte des conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Les libertés syndicales, l'abolition du travail forcé, du travail des enfants et de toute forme de discrimination sont des principes clés attachés aux Droits de l'Homme. Ces enjeux sont systématiquement considérés

## 2.3 Les risques Environnementaux

Les risques environnementaux sont définis comme les risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liés à des problématiques environnementales telles que les conséquences du réchauffement climatique, la pollution, le déclin de la biodiversité etc. S'agissant du climat et de la biodiversité, ils peuvent être de deux ordres :

- Les risques physiques concernent la réalisation d'événements aigus tels que des catastrophes climatiques ou bien chroniques comme les sécheresses ou les inondations, le manque de nourriture, l'apparition de nouvelles maladies etc. Leurs conséquences sont plutôt opérationnelles puisqu'ils peuvent par exemple perturber la chaîne d'approvisionnement ou de production et avoir un impact sur la valeur de la société.
- Les risques de transition résultent de la mise en place d'une trajectoire bas-carbone pour l'économie, d'une évolution des attentes consommateurs et de l'incertitude des conséquences réglementaires ou technologiques qui en découlent sur le marché. L'ordre des acteurs considérés à ce jour comme innovants ou retardataires est bouleversé, par exemple, par l'apparition de nouvelles réglementations environnementales ou de nouvelles technologies.

Les nouvelles réglementations environnementales peuvent nécessiter des coûts de mise en conformité et impacter la valeur de l'entreprise en cas



de controverse. La capacité des sociétés à anticiper ces risques aura un impact direct sur leur capacité à garantir leur survie, leur réputation et à se préserver de tout litige.

### 3. Intégration du risque de durabilité dans le processus d'investissement d'Eutopia

Les procédures mises en place par Eutopia, telles que détaillées en Partie I, permettent d'identifier, de hiérarchiser et d'évaluer les risques de durabilité ainsi que, le cas échéant, de mesurer l'impact financier sur la valeur des investissements lorsque la probabilité d'occurrence de ces risques est importante.

L'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement d'Eutopia s'effectue à travers plusieurs étapes clés.

- **En phase amont et Due Diligence**

- *Politique d'exclusion* : Eutopia utilise une politique d'exclusion afin de ne pas réaliser d'investissements dans les secteurs à haut risque réputationnel et impact négatif significatif sur l'environnement et la société, minimisant ainsi les risques financiers liés à la durabilité.
- *Grille d'analyse « Bon pour moi, bon pour la planète, bon pour la société »* : Cet outil évalue l'impact de l'entreprise sur les aspects sociaux (impact sur les employés et les parties prenantes, pratiques de gouvernance) et environnementaux. Il aide à identifier la vulnérabilité de l'entreprise aux risques environnementaux, tant physiques que de transition.
- *Questionnaire Maturité et Intentionnalité ESG* : Ce questionnaire évalue la disposition des fondateurs face aux enjeux ESG et identifie les risques de durabilité, offrant une perspective complète dès les premières étapes du processus d'investissement.
- *Audit ESG et utilisation des outils ZEI et Carbo* : L'audit ESG réalisé par des experts externes et l'outil ZEI permettent d'analyser en détail et spécifiquement les risques de durabilité associés à chaque entreprise ciblée. Ces évaluations permettent à Eutopia Gestion et à ses participations de comprendre précisément où elles se situent en termes de durabilité, identifiant ainsi les domaines nécessitant des améliorations ou des interventions. Carbo mesure l'empreinte carbone des entreprises. Cela permet d'identifier les postes les plus émissifs en termes de CO<sub>2</sub> et d'améliorer le reporting environnemental mais aussi de fixer des objectifs réalistes pour la réduction des émissions.



- **Phase de détention**

Une fois les risques de durabilité des cibles identifiés, et l'investissement réalisé Eutopia dialogue avec la participation afin de mettre en place une feuille de route ESG qui a pour objectif d'atténuer les risques de durabilité. L'élaboration de cette feuille de route ESG constitue la première étape avant d'accompagner la participation à devenir entreprise à mission selon la Loi PACTE, dans un délai de deux ans après l'entrée au capital d'Eutopia.

Établir une feuille de route avec nos participations pour qu'elles puissent acquérir la qualité de "société à mission" constitue une stratégie efficace pour mieux gérer les risques de durabilité. Ce processus permet de formaliser les engagements en matière de responsabilité sociale, environnementale et gouvernance. En définissant des objectifs clairs et mesurables, nous assurons non seulement une adhésion aux normes de durabilité, mais aussi une amélioration continue vers des pratiques opérationnelles plus durables. Cela renforce la transparence, augmente la responsabilité et améliore la résilience des entreprises face aux défis de durabilité, réduisant ainsi la probabilité d'occurrence et les impacts financiers si ces risques de durabilités devaient survenir.

#### **4. Exemples de risques de durabilité dans l'univers d'investissement d'Eutopia**

Pour les jeunes marques consumer dans l'univers d'investissement, les risques de durabilité se manifestent concrètement dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, affectant directement leur performance et réputation

- **Environnementaux** : Ces marques sont exposées à des risques comme la gestion des déchets, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, et l'optimisation de la consommation d'énergie. Par exemple, une marque de vêtements pourrait subir des pertes financières importantes si elle n'adopte pas des pratiques de production durable ou si elle est perçue comme contribuant à la pollution et au gaspillage des ressources (Fast-Fashion)
- **Sociaux** : Les questions telles que l'équité salariale, les conditions de travail sûres, et la non-discrimination sont vitales. Un échec dans la gestion de ces aspects peut mener à une mauvaise presse, des poursuites légales, ou une baisse de productivité due à un moral bas des employés. Par exemple, une start-up pourrait faire face à des défis majeurs si elle ne parvient pas à maintenir un environnement de travail inclusif et sécuritaire
- **Gouvernance** : Pour les jeunes marques, l'établissement de structures de gouvernance solides est essentiel pour une croissance durable. Cela comprend la mise en place de pratiques de gestion rigoureuses, une surveillance minutieuse des activités managériales, et une adhésion stricte à l'éthique des affaires. À ce stade précoce, où les structures organisationnelles sont encore en formation, les pratiques de gestion imparfaites peuvent affecter la valeur de l'entreprise. Une gouvernance robuste et une gestion attentive sont indispensables pour sécuriser leur succès futur.

### III. Déclaration sur les politiques de diligence raisonnable relatives à la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité

#### 1. Le cadre réglementaire

Eutopia Gestion a révisé comment ses responsabilités en tant qu'acteur économique s'alignent sur les exigences des paragraphes 1 et 2 de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088, qui concernent la prise en compte des incidences négatives significatives sur les facteurs de durabilité lors des décisions d'investissement. Ce règlement exige la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur des services financiers, et cette revue a mené à la création de la présente déclaration.

Conformément à la règle du *Comply or Explain*, applicable aux entreprises de moins de 500 salariés comme Eutopia Gestion, nous devons publier sur notre site internet notre approche en matière de diligence raisonnable face à ces incidences (*Comply*), ou expliquer pourquoi elles ne sont pas prises en compte (*Explain*).

Afin d'identifier et mesurer les principales incidences négatives en matière de durabilité, le régulateur a publié une liste de 18 indicateurs obligatoires et 46 indicateurs optionnels. (Règlement Disclosure)

##### Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Afin d'identifier les incidences négatives qualifiées de « principales », les AES ont publié en annexe I des projets de RTS, une liste de **18 indicateurs obligatoires**. Parmi ces indicateurs, une distinction est opérée entre les indicateurs selon qu'ils mesurent l'impact d'investissements réalisés dans des **entreprises bénéficiaires** ou dans des **actifs souverains** ou des **actifs immobiliers**. Les définitions et modalités de calcul des indicateurs sont précisées en annexe des projets de RTS.

##### Indicateurs optionnels

Outre les 18 indicateurs obligatoires, les AES ont prévu 46 **indicateurs optionnels** permettant d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les incidences négatives supplémentaires, parmi lesquels les acteurs **devront choisir au moins un indicateur environnemental** (tableau 2 en annexe de la fiche) et un **indicateur social** (tableau 3 en annexe de la fiche).

#### 2. Mise en application

Conformément au principe "Comply or Explain" applicable aux entreprises de moins de 500 salariés comme Eutopia, la société de gestion a choisi de ne pas prendre en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité à l'heure actuelle. Cette décision s'explique par la nature des entreprises de notre portefeuille, principalement composé de jeunes marques de consommation, qui ne disposent pas des données nécessaires pour calculer ces incidences. Toutefois, nous développons actuellement une méthodologie qui nous permettra d'évaluer ces incidences à l'avenir.

Dès que Eutopia disposera de la méthodologie et des outils nécessaires pour collecter ces informations, nous serons en mesure de répondre aux exigences du règlement SFDR, à savoir:

- Identifier les principales incidences négatives de notre portefeuille,
- Définir des procédures pour mesurer et évaluer la matérialité des incidences négatives,
- Collaborer avec nos participations afin d'établir une stratégie d'atténuation de ces principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

## IV. Intégration des risques de durabilité à la politique de rémunération

Eutopia Gestion est assujettie à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil, qui stipule que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers doivent intégrer dans leurs politiques de rémunération des informations détaillant comment ces politiques soutiennent l'intégration des risques de durabilité.

Eutopia Gestion dispose d'une politique de rémunération formalisée et communiquée à l'ensemble des collaborateurs concernés conformément aux obligations issues de la directive AIFM.

Cette démarche de rémunération, élaborée par la Société de Gestion, vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité. Les enjeux de prise en considération des critères de durabilité tiennent compte des réglementations applicables à Eutopia Gestion ainsi que des règles de rémunérations au sein du fonds. Ces éléments sont disponibles au sein de la politique de rémunération disponible sur demande écrite auprès de Eutopia Gestion.

La politique de rémunération définit :

- ⇒ Les principes sur lesquels les règles de rémunération s'appuient.
- ⇒ Leurs modalités d'application.
- ⇒ Les critères d'attribution de la part variable.
- ⇒ La gouvernance mise en place autour de ce sujet.

La politique fixe notamment des règles relatives à la prise en compte des risques, y compris en matière de durabilité, dans l'attribution des rémunérations :

- ❖ La part fixe de la rémunération représente la proportion majoritaire des gains réalisés sur les parts du fonds, décorrélée de la performance des FIA gérés. Elle est suffisamment importante pour ne pas inciter une prise de risque excessive des collaborateurs. Chaque collaborateur est rémunéré au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France.
- ❖ Les règles sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations variables totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par Eutopia Gestion sur le long terme. Aussi, la part variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles gérés et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques financiers et en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique etc.).

Enfin, dans certains cas, nous pouvons prévoir dans le cadre de la rémunération des équipes de gestion une part variable (*carried interest*) qui est indexée sur les performances ESG des participations. Cette mesure vise à aligner davantage les incitations financières avec les objectifs de durabilité de ces investissements, en particulier la prise en compte des risques de durabilité.

**Commenté [VV1]:** Notre compréhension de la politique de rémunération que vous nous avez partagée ne prévoit pas de déclaration spécifique sur les risques de durabilité.